Maître d'Ouvrage
Préfecture du Rhône
DILA / DITN
18 rue Bonnel
69003 LYON

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Opération
Remplacement complet du système de contrôle d'accès du bâtiment Moncey (avec raccordement au système de sûreté du bâtiment Corneille)
33 rue Moncey 69003 LYON

Phase
DCE

Document
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Maître d'œuvre
DB INGENIERIE
Quadrant 4 - 485 rue des Valets
01120 Montluel
04 74 34 90 18
contact@db-ingenierie.fr

DB ingénierie

Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédacteur	Relecteur
0	11/09/2026	Création du document	DB	DB
A	18/09/2026	Mise à jour suite retours MOA	DB	DB

0. TABLE DES MATIERES

1. GÉNÉRALITÉS 4
1.1. OBJET DE LA CONSULTATION 4
2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET 4
2.1. OBJET DU PROJET 4
2.2. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PRESTATIONS 4
3. CONDITIONS GENERALES 5
3.1. RESPONSABILITE 5
3.1.1. Responsabilité 5
3.1.2. Confidentialité 5
3.2. PHASE DE PREPARATION 5
3.2.1. Suivi de projet 5
3.2.2. Etudes d'exécution 6
3.3. PHASE D'EXECUTION DES TRAVAUX 6
3.3.1. Installation de chantier 6
3.3.2. Stockage 7
3.3.3. Hygiène et sécurité 7
3.3.4. Sécurité du site contre les actes de malveillance 7
3.3.5. Protection des ouvrages 7
3.4. DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS (DOE) 8
3.5. RECETTE 9
3.5.1. Principes généraux 9
3.5.2. Recette réseau – Contrôle visuel 9
3.5.3. Recette réseau – Contrôle fonctionnel 9
3.5.4. Recette courant fort 9
3.5.5. Recette du système de contrôle d'accès 9
3.5.6. Fiches de recette 10
3.5.7. Procès-verbal de recette 10
3.6. GARANTIE 10
3.7. DOCUMENTATIONS 10
3.7.1. Langue 10
3.7.2. Documents livrables 10
3.7.3. Le dossier des ouvrages exécutés 10
4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES CONTROLE D'ACCES 11
4.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SYSTÈME 11
4.2. DESCRIPTION DES MATÉRIELS FOURNIS 11
4.2.1. Équipements principaux 11
4.2.2. Répartition des modules 12
4.3. FONCTIONNALITÉS DU SYSTÈME 12
4.4. ORGANES DE VERROUILLAGE ET EQUIPEMENTS DES ACCES 13

4.5. CÉRÉMONIE DES CLÉS 18
4.6. FOURNITURE ET PARAMÉTRAGE DES BADGES 19
4.7. RACCORDEMENT AU RIE 19
4.8. CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ 20
4.9. ESSAIS - MISE EN SERVICE- FORMATION 21
4.10. DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES 22
4.11. CÂBLAGES ET RACCORDEMENTS 23
5. TRANCHES OPTIONNELLES 24
5.1. TRANCHE OPTIONNELLE n°1 : Création directory DDPP 24
5.2. TRANCHE OPTIONNELLE n°2 : Equipement C.A portes palières + ascenseurs 24

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent document décrit les prestations à exécuter, fixe les règles d'ingénierie et les spécifications techniques à respecter ainsi que les composants à mettre en œuvre pour la mise en sûreté du bâtiment de la :

Préfecture du Rhône – Bâtiment Moncey
33 rue Moncey – 69003 LYON

Le bâtiment Moncey est un immeuble administratif de type ERP (5e catégorie, type W), comportant quatre étages (R+4) et un niveau de sous-sol, occupé par plusieurs services de l'État. Le bâtiment comporte de nombreux accès devant être sécurisés au moyen d'un système de contrôle d'accès fiable, raccordé et interopérable avec la supervision installée sur le site Corneille de la Préfecture du Rhône.
Le présent CCTP encadre l'opération de remplacement complet du système de contrôle d'accès existant du bâtiment Moncey.
Les prestations comprennent la fourniture, la pose, le raccordement, la mise en service ainsi que la formation des utilisateurs.
L'objectif est de migrer vers une solution sécurisée et conforme aux exigences de l'ANSSI, reposant sur la plateforme Genetec™ Security Center – Synergis, avec intégration à l'infrastructure de supervision centralisée hébergée sur le site Corneille de la Préfecture du Rhône.

2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1. OBJET DU PROJET

La présente opération, objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA), vise le remplacement complet du système de contrôle d'accès existant du bâtiment Moncey par une solution interopérable, sécurisée et conforme aux exigences ANSSI, intégrée à l'infrastructure existante de la Préfecture du Rhône – site Corneille.
Le projet comprend :

- La migration vers une solution centralisée basée sur la plateforme Genetec™ Synergis ;
- La création d'une Directory dédiée « MONCEY », indépendante de la Directory existante intégrant actuellement les sites Corneille-Liberté, Molière et DDPP69, sur les serveurs Access Manager de la Préfecture du Rhône ;
- L'utilisation de badges agents (cartes CAM) en mode sécurisé (Desfire EV2), ainsi que de badges blancs pour les utilisateurs du site ne disposant pas de carte agent ;
- Le raccordement au serveur PREF Corneille exclusivement via le Réseau Interministériel de l'État (RIE), selon l'architecture et les prescriptions validées par la DITN et le SGAMI-DSIC ; le commutateur réseau nécessaire à l'interface locale sera fourni par l'administration.
- L'installation de deux contrôleurs CloudLink Synergis, tous deux implantés dans le local technique serveur du rez-de-chaussée ;
- L'installation des modules déportés Secure IO dans les gaines techniques, en remplacement des équipements existants, dans des coffrets sécurisés et autoprotégés ;
- La conservation des deux platines de rue vidéophoniques IP 2N Verso existantes (extérieure et SAS d'entrée) et des trois moniteurs intérieurs existants, avec reprise complète de leur raccordement VDI et intégration à GENETEC Security Center ;
-

L'absence de poste d'exploitation dédié installé à demeure sur le site Moncey : le paramétrage des badges et l'administration de la directory Moncey s'effectuent exclusivement depuis les postes d'exploitation existants du site Corneille, conformément à l'article 7.2 du CCP (« configuration des postes d'exploitation existants, au niveau du système de sûreté Corneille »).

2.2. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PRESTATIONS

Le système à déployer a pour objectif de sécuriser les accès du bâtiment Moncey tout en assurant son intégration complète à l'infrastructure existante de supervision centralisée PREF Corneille, dans le respect des standards de sécurité en vigueur (ANSSI, APSAD D83, APSAD D32 Cybersécurité, note SHFD du 18 mai 2017).
Les principales caractéristiques et prestations sont les suivantes :

- Remplacement complet du système de contrôle d'accès existant du bâtiment Moncey, portant en tranche ferme sur 11 points d'accès (CA1 à CA11) et, en tranche optionnelle (TO), sur 14 points d'accès complémentaires (CA12 à CA25).
- Fourniture, pose et raccordement d'une solution Genetec™ Synergis sécurisée et évolutive ;
- Création d'une Directory dédiée « MONCEY », indépendante de la Directory existante intégrant actuellement les sites Corneille-Liberté, Molière et DDPP69, sur les serveurs Access Manager de la Préfecture du Rhône ;
- Utilisation de badges agents (cartes CAM) et fourniture de badges blancs sécurisés pour les personnels du site ;
- Mise en place de deux contrôleurs CloudLink Synergis, tous deux implantés dans le local technique serveur du rez-de-chaussée ;
- Installation de modules Secure IO déportés dans les gaines techniques, en lieu et place des équipements existants, dans des coffrets sécurisés et autoprotégés ;
- Remplacement ou complément des organes de verrouillage accès par accès, selon le détail du § 4.4 ;
- Fourniture et paramétrage des dispositifs de commande de déverrouillage (BBG Vert), contacts de porte et signalisation ;
- Conservation des deux platines de rue vidéophoniques IP 2N Verso existantes et reprise du raccordement des moniteurs intérieurs (cf. § 4.4) ;
- Mise en œuvre d'une architecture entièrement filaire, sans liaison radio ;
- Asservissement au SSI existant des dispositifs D.A.S. concernés, avec création des DVIS nécessaires et intervention du mainteneur SSI existant pour les raccordements, essais et remise en service

Aucun poste d'exploitation ni encodeur de badges ne sera installé à demeure sur le site Moncey, l'administration et l'encodage étant réalisés depuis les équipements existants du site Corneille.
L'ensemble des installations devra respecter les prescriptions des annexes techniques fournies, en particulier les principes de câblage, de supervision, de sécurité logique (ANSSI) et d'exploitation (annexe 5).

3. CONDITIONS GENERALES

3.1. RESPONSABILITE

3.1.1. RESPONSABILITE

Le titulaire demeurera seul responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés dans le cadre de cette opération. En outre, il devra se conformer au règlement intérieur du site.

3.1.2. CONFIDENTIALITE

Le titulaire s'engage sur l'honneur à ne pas divulguer, même après la cessation de la prestation, les informations relatives au système d'information du ministre de l'Intérieur dont il a compris, ou a eu connaissance dans le cadre du présent projet. La copie, quel que soit le moyen utilisé, et la détention, en dehors des locaux de la préfecture, de documents administratifs sont rigoureusement interdits sauf autorisation écrite de l'administration.
A cet effet, il est demandé au titulaire de bien vouloir remplir l'annexe 2 à l'acte d'engagement relatif à l'engagement de reconnaissance des responsabilités.
Le titulaire est informé que sa prestation au sein de cette entité peut être soumise, sans préavis, à un contrôle de sécurité. Il reconnaît être informé des conséquences prévues par la loi (code pénal, en particulier les articles 121-2, 411-1, 413-9 à 413-12 et 414-7 à 414-9) et les règlements administratifs, notamment pour le cas où sciemment ou par négligence, il laisserait lesdites informations parvenir à des personnes non autorisées à en connaître.

3.2. PHASE DE PREPARATION

3.2.1. SUIVI DE PROJET

Le maître d'œuvre DB INGENIERIE et le SGCD du Rhône (DITN / DILA) seront les interlocuteurs principaux du titulaire durant toute la durée du projet. Les échanges techniques avec les autres services de l'administration, notamment le SGAMI-DSIC pour les sujets relevant du RIE et de l'intégration au système de sûreté, seront organisés en coordination avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.
Le titulaire participera aux réunions de chantier assurant le suivi de l'opération ainsi qu'aux réunions techniques nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Le titulaire devra communiquer le numéro de téléphone portable et le mail du chef de projet désigné.

3.2.2. ETUDES D'EXECUTION

Le titulaire aura à sa charge l'ensemble des études d'exécution nécessaires à la réalisation des prestations décrites au présent CCTP. Les travaux ne pourront débuter qu'après validation du dossier d'exécution par le maître d'œuvre et, pour les éléments relevant de leurs compétences, par les services de l'administration concernés.
Le dossier d'exécution comprendra au minimum :

- les études de conception et de mise en œuvre justifiant les choix techniques et la conformité de la solution proposée aux prescriptions du présent CCTP ;
- l'architecture fonctionnelle détaillée du système de contrôle d'accès, comprenant notamment la directory MONCEY, les contrôleurs CloudLink, les modules Secure IO, les lecteurs, les organes de verrouillage et leurs interfaces ;
- l'architecture réseau et les principes de raccordement au RIE et au système GENETEC Security Center existant du site Corneille ;
- la liste complète des matériels, accessoires, licences et logiciels mis en œuvre, accompagnée des fiches techniques et certificats ou agréments correspondants ;
- les plans d'implantation et de repérage de l'ensemble des équipements ;
- les plans de cheminement et de câblage ;
- les schémas de principe et schémas détaillés de raccordement courants forts et courants faibles ;
- les synoptiques des bus de communication et des liaisons réseau ;
- le bilan de puissance des équipements, le dimensionnement des alimentations secourues et les notes de calcul justifiant l'autonomie minimale demandée ;
- le tableau détaillé des accès contrôlés précisant, pour chaque accès, le lecteur, le type de verrouillage, les contacts de porte, dispositifs de demande de sortie ou de déverrouillage, modules d'entrées/sorties associés et principe de fonctionnement ;
- le plan d'adressage IP, l'affectation des VLAN et la matrice des flux nécessaires au fonctionnement du système, établis en coordination avec la DITN et le SGAMI-DSIC ;
- les principes de paramétrage GENETEC et les modalités de fonctionnement en mode dégradé ;
- la méthodologie de migration de l'installation existante vers la nouvelle installation, précisant les dispositions prises pour assurer la continuité de la sûreté du bâtiment pendant les travaux ;
- le planning détaillé d'exécution et de mise en service ;
- les moyens humains et techniques mobilisés pour l'opération.

Les documents d'exécution seront transmis au maître d'œuvre avant toute intervention correspondante. Toute modification apportée en cours d'exécution devra faire l'objet d'une mise à jour des documents concernés.

Mise à jour du plan applicatif de sûreté

Le titulaire prendra en compte le plan applicatif de sûreté existant de la Préfecture du Rhône et assurera sa mise à jour afin d'y intégrer l'ensemble des évolutions résultant de la présente opération.
Il établira notamment la mise à jour du diagramme des flux et de l'architecture applicative, en intégrant le site Moncey, la directory MONCEY, les contrôleurs CloudLink, le commutateur sûreté, les équipements de contrôle d'accès et de vidéophonie intégrés à GENETEC ainsi que leurs échanges avec l'infrastructure GENETEC Security Center existante du site Corneille et le RIE.
Le document fera apparaître les flux nécessaires au fonctionnement de l'installation, notamment les équipements source et destination, VLAN, adressages IP, protocoles, ports et services utilisés, conformément aux paramètres communiqués ou validés par la DITN et le SGAMI-DSIC.
Cette mise à jour sera soumise à la validation de la maîtrise d'œuvre, de la DITN et du SGAMI-DSIC avant les opérations de configuration et d'ouverture des flux.

3.3. PHASE D'EXECUTION DES TRAVAUX

3.3.1. INSTALLATION DE CHANTIER

Pour les travaux le nécessitant, le titulaire sera chargé de la mise en place d'un balisage et d'un périmètre de sécurité adaptés, préalablement soumis à l'accord du maître d'ouvrage, afin d'empêcher l'accès du public aux zones de travaux.
Le titulaire devra matérialiser les zones de chantier. Il devra également adapter les conditions de circulation des piétons et véhicules après accord du maître d'ouvrage.
Le titulaire devra respecter et se conformer à la réglementation régissant l'utilisation des matériels.
Le titulaire aura implicitement à sa charge l'amenée, le montage, la location, la maintenance, le démontage et le repli de l'ensemble des matériels nécessaires à l'exécution de ses travaux.

3.3.2. STOCKAGE

Un local fermant à clé sera mis à disposition du titulaire par la préfecture. Son emplacement sera défini lors de la visite de site en accord avec le service intérieur de la Préfecture.
Ce local permettra d'entreposer les petits matériels en attente d'installation ainsi que tout élément démonté.
En aucun cas la préfecture ne sera dépositaire du matériel entreposé dans le local. Celui-ci reste sous la responsabilité du titulaire et celui-ci ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas de dégradations, de vol ou de tout autre incident intervenant sur le matériel entreposé.
L'accès ponctuel d'un véhicule léger à la cour intérieure pourra être autorisé pour les besoins de livraison, de déchargement ou de reprise de matériel, selon les modalités définies par l'administration. Le stationnement prolongé des véhicules des entreprises dans l'enceinte du site n'est pas garanti et devra faire l'objet d'une autorisation préalable de l'administration.

3.3.3. HYGIENE ET SECURITE

L'entreprise sera tenue de respecter et d'appliquer en tout point les mesures préventives afin de limiter et d'éviter tous risques accidentels sur le chantier, conformément aux différentes lois et décrets.
Avant toute intervention, le titulaire établira et transmettra les documents de prévention et de sécurité requis par la réglementation et par les conditions d'intervention sur le site.

3.3.4. SECURITE DU SITE CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE

Le titulaire devra garantir la continuité de service des moyens de protection des bâtiments et des biens durant les travaux. L'organisation des travaux devra garantir une protection effective à la fin de chaque journée de travail.
Des mesures de protection temporaires pourront être envisagées sous réserve d'être validées par la préfecture.
Toute neutralisation, dépose ou interruption temporaire d'un dispositif de contrôle d'accès devra faire l'objet d'une validation préalable de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Le titulaire précisera préalablement la durée de l'interruption, les accès concernés et les mesures compensatoires proposées.
La migration vers le nouveau système sera organisée de manière à limiter au strict minimum les périodes pendant lesquelles un accès ne bénéficie plus de son niveau de sûreté nominal. Aucun accès sensible ne pourra être laissé non sécurisé en dehors des périodes d'intervention.

3.3.5. PROTECTION DES OUVRAGES

a) Ouvrages existants

Lors de toute exécution de travaux, le titulaire devra prendre toutes les dispositions et précautions utiles pour assurer dans tous les cas la conservation sans dommage des ouvrages existants contigus ou situés à proximité. Ces prescriptions s'entendent tant pour les locaux dans lesquels sont réalisés des travaux que pour ceux utilisés pour le passage des personnels intervenant sous la responsabilité du titulaire. Toutes ces protections devront être efficaces et devront être maintenues pendant toute la durée nécessaire. Le maître d'ouvrage se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises par le titulaire lui semblent insuffisantes, d'imposer des mesures de protection complémentaires.

b) Ouvrages du titulaire

Le titulaire est responsable des ouvrages jusqu'à la réception. Il lui appartiendra donc d'assurer la protection et la surveillance des travaux ou installations et de faire toutes les réfections nécessaires, notamment pour une parfaite présentation lors de la réception.

c) Nettoyage de chantier

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté. Le titulaire aura à sa charge l'enlèvement des gravats. Seront à sa charge le nettoyage et le maintien en bon état de propreté des abords du chantier, des locaux utilisés pour le passage des ouvriers. En fin de chantier, il restituera les existants dans le même état de propreté que celui dans lequel il les a trouvés au début du chantier.

d) Déposes

Les déposes nécessaires à la réalisation des travaux sont intégralement comprises dans les prestations du titulaire. Elles seront exécutées avec soin, sans dégradation des ouvrages conservés. Les modalités particulières de dépose, d'évacuation et de traitement des équipements existants sont précisées au §4.10 du présent CCTP.

3.4. DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS (DOE)

L'ensemble de la documentation, en français, fait partie intégrante de la prestation. Le DOE sera livré impérativement et au plus tard à la réception du chantier. Si à cette date le DOE n'était pas remis, la réception finale ne pourrait être prononcée. L'ensemble de ces documents sera livré au format papier (2 exemplaires) et au format électronique (2 clés USB avec chacun un exemplaire). Les plans seront fournis aux formats dwg et pdf. L'ensemble des documents techniques sera fourni avec, en préambule, une présentation globale de l'architecture mise en place et un index des pièces constituant le DOE.
Il comprendra :

- Une présentation globale de l'architecture mise en place (directory MONCEY, CloudLink, lecteurs, supervision PREF Corneille) ;
- Un index clair et détaillé des pièces constitutives ;
- Les plans d'implantation au format DWG et PDF, avec repérages CAx, modules, baies, câblage ;
- Les synoptiques fonctionnels et de câblage de l'ensemble des équipements installés ;
- Les schémas unifilaires et plans de câblage (courants forts / faibles, UTL) ;
- L'architecture réseau complète telle qu'exécutée : topologie, adressage IP, affectation des VLAN, liaisons et flux autorisés à travers les pare-feu du RIE ;
- le **plan applicatif de sûreté de la Préfecture du Rhône mis à jour**, comprenant le diagramme d'architecture et la matrice des flux dans leur configuration définitive telle qu'exécutée, remis aux formats source modifiable et PDF.
- La liste des ouvrants, avec identification des accès, équipements de verrouillage et modules associés ;
- Les configurations réalisées dans le cadre du marché : GENETEC™, directory MONCEY, contrôleurs CloudLink, lecteurs, droits d'accès, profils, groupes d'utilisateurs et paramètres de communication ;
- Les identifiants, paramètres d'administration et éléments de configuration créés spécifiquement dans le cadre du marché seront remis à l'administration selon les modalités sécurisées définies par celle-ci. Aucun identifiant ou mot de passe appartenant à une infrastructure existante de l'administration ne devra être reproduit dans le DOE
- Les éléments de configuration et de paramétrage nécessaires à la gestion des cartes CAM et des badges blancs fournis dans le cadre du marché, selon les modalités de sécurité définies par l'administration ;
- La liste exhaustive des matériels installés (références, versions logicielles, n° de série, durées de garantie) ;
- Les documentations techniques complètes (fiches produit, notices, agréments, certificats) en langue française ;
- Les supports de formation (support papier ou PDF), programmes de formation, liste des agents formés, et fiches de présence signées ;
- Le manuel d'utilisation du système et des interfaces logicielles mises en œuvre ou utilisées dans le cadre du marché, notamment GENETEC Security Desk ;
- La procédure de sauvegarde, restauration et mise à jour des logiciels installés ;
- Les procès-verbaux de tests fonctionnels, validés et signés (incluant vérification du câblage, des accès, de la supervision, du mode dégradé) ;
- Les certifications de conformité, les attestations de bon fonctionnement, y compris pour les dispositifs BBGV (Bris de Glace Vert) ;
- Le PV de réception de l'installation, signé par les représentants de la Préfecture et du SGAMI.

Le contenu détaillé du DOE devra être strictement conforme aux exigences du référentiel ministériel transmis, notamment le modèle-type « DOE Sûreté Bâtimentaire DDPP69 » fourni par la MOA, qui devra être intégralement renseigné et annexé.

3.5. RECETTE

3.5.1. PRINCIPES GENERAUX

La recette conditionne la réception définitive du système. Elle inclut :
- Le contrôle des livrables documentaires (dont le DOE complet) ;
- La vérification de la conformité de l'installation avec le présent CCTP ;
- Les tests fonctionnels du système complet en présence des représentants de la Préfecture, du SGAMI-DSIC et du maître d'œuvre, selon leurs domaines de compétence respectifs.

3.5.2. RECETTE RESEAU – CONTROLE VISUEL

Sont vérifiés :
- L'étiquetage et le repérage des câbles, lecteurs, modules, baies ;
- La mise à la terre ;
- La conformité de l'installation aux plans validés ;
- L'aspect esthétique des cheminements.

3.5.3. RECETTE RESEAU – CONTROLE FONCTIONNEL

La recette du réseau comprendra les vérifications suivantes :
- Vérification de la communication entre les lecteurs, les modules Secure IO et les contrôleurs CloudLink, ainsi que de la communication entre les contrôleurs CloudLink du site Moncey et la directory MONCEY hébergée sur l'infrastructure GENETEC du site Corneille ;
- Vérification de l'adressage IP : conformité des adresses assignées aux équipements selon le plan d'adressage validé ;
- Contrôle des VLANs affectés, de la segmentation des flux, et de l'accessibilité et supervision des équipements depuis les postes d'exploitation existants du site Corneille ;
- Tests de bascule en mode dégradé : fonctionnement autonome du CloudLink, maintien des commandes locales en cas de coupure du lien RIE ;
- Tests de supervision des alarmes, pertes de communication, déconnexions et autoprotections ;

Conformément à la PSSI et à la note SHFD du 18/05/2017, les éléments suivants devront être vérifiés sur site et documentés :
- Identification et repérage physique des ports des commutateurs (ports sûreté / ports inutilisés) ;
- Blocage systématique des ports non utilisés ;
- Protection des ports consoles des commutateurs : mise en place de mots de passe forts, droits restreints, désactivation des services non utilisés ;
- Interdiction de tout accès Internet direct ;
- Synchronisation NTP via les pare-feu du RIE exclusivement.

Les résultats des tests seront consignés dans les fiches de recette réseau, signées par les représentants de la MOA/MOE, et annexées au DOE.

3.5.4. RECETTE COURANT FORT

- Vérification des protections électriques, des raccordements et de la conformité des alimentations ;
- Simulation d'une coupure de l'alimentation secteur et vérification du maintien en fonctionnement des contrôleurs CloudLink, modules Secure IO, lecteurs et organes nécessaires au fonctionnement du contrôle d'accès pendant la durée d'autonomie prescrite au présent CCTP.

3.5.5. RECETTE DU SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES

- Vérification du fonctionnement de chaque point d'accès (lecteur, verrouillage, alarmes) ;
- Vérification du paramétrage des plages horaires, profils utilisateurs ;
- Vérification de l'intégration et du fonctionnement des cartes CAM conformément au référentiel ministériel applicable et aux exigences fonctionnelles communiquées par l'administration ;
- Vérification de l'historisation, remontée d'alarmes, synchronisation NTP ;

- Vérification de la bonne prise en compte de la cérémonie des clés, du fonctionnement des lecteurs en OSDP sécurisé et du fonctionnement des cartes CAM et badges blancs selon le mode de lecture retenu et validé par l'administration.

3.5.6. FICHES DE RECETTE

Le titulaire fournit des fiches de recette complètes, intégrant :
- Les méthodologies de tests ;
- Les résultats obtenus (PV signés) ;
- Les éventuelles réserves avec levée planifiée.

3.5.7. PROCES-VERBAL DE RECETTE

Un PV de recette est établi à l'issue des vérifications. En cas de réserves, le titulaire procédera à leur levée dans le délai fixé par le maître d'ouvrage et au plus tard dans un délai de 15 jours calendaires à compter de leur notification, sauf délai différent expressément fixé au procès-verbal.

3.6. GARANTIE

La garantie de 2 ans (garantie de bon fonctionnement) concerne l'ensemble des équipements, matériels et accessoires installés par le titulaire. Elle ne concerne pas les installations déjà existantes.
La garantie débute à compter de la réception définitive de l'installation, pour une durée de 2 ans. C'est cette durée de garantie qui sera prise en compte pour tout échange de matériels défectueux.
Elle comprend l'échange de pièces, la main d'œuvre et les déplacements.
Durant la période de garantie, le titulaire s'engage à remplacer à l'identique, à réparer ou à modifier toutes les pièces ou éléments reconnus défectueux. Il doit corriger les erreurs constatées au sein des logiciels fournis.
Le prestataire s'engage à fournir gratuitement toutes les remises à jour de logiciels qui pourraient être proposées par les différents fournisseurs des équipements informatisés pendant la durée de garantie.

3.7. DOCUMENTATIONS

3.7.1. LANGUE

Tous les documents livrés seront en langue française exclusivement.

3.7.2. DOCUMENTS LIVRABLES

- Études d'exécution validées par la MOE et jointes au DOE (cf. § 3.2.2) ;
- Dossier des Ouvrages Exécutés complet et structuré (cf. § 3.4) ;
- Notices, fiches techniques et fiches de recette ;
- Fiches réflexes, le cas échéant, en lien avec l'exploitation du poste client (Security Desk Genetec).

3.7.3. LE DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

A l'issue des travaux, le titulaire s'engage à remettre une documentation complète sur les systèmes mis en œuvre sous forme de Dossier des Ouvrages Exécutés (cf. §3.4 Dossier des ouvrages exécutés).

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES CONTROLE D'ACCES

4.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SYSTÈME

Le présent projet prévoit la migration complète du système de contrôle d'accès du bâtiment Moncey vers la plateforme unifiée Genetec™ Security Center – Synergis, en conformité avec les exigences de sécurité de l'ANSSI.
L'installation sera raccordée à l'infrastructure GENETEC Security Center existante de la Préfecture du Rhône – site Corneille, via le Réseau Interministériel de l'État (RIE), dans le respect des prescriptions de la DITN et du SGAMI-DSIC ainsi que des règles de sécurité du ministère de l'Intérieur.
Conformément aux préconisations de la DTNUM, l'architecture cible du système de contrôle d'accès de la Préfecture du Rhône repose sur la mise en œuvre d'une Directory indépendante par site sur les deux serveurs Access Manager de la Préfecture.
À ce jour, les sites Corneille-Liberté, Molière et DDPP69 sont intégrés à une même Directory. Dans le cadre de la présente opération, une Directory dédiée « MONCEY » sera créée sur les deux serveurs Access Manager de la Préfecture du Rhône. Cette Directory sera indépendante de la Directory existante et disposera de sa propre cérémonie des clés.
Les Directory étant indépendantes les unes des autres, les mêmes index pourront être utilisés pour les cérémonies des clés sans conflit entre les différentes Directory. Aucune licence Genetec Federation™ n'est nécessaire à la création et au fonctionnement de la Directory MONCEY.
Le système sera pleinement interopérable avec les badges agents du Ministère de l'Intérieur (cartes CAM) ainsi qu'avec des badges blancs.
L'architecture adoptée repose sur un déploiement déporté sécurisé, intégrant des modules STid Secure IO ainsi que deux contrôleurs CloudLink Synergis implantés dans le local technique informatique du rez-de-chaussée. L'implantation définitive des contrôleurs et modules sera précisée sur les études d'exécution.
Le système comprend, en tranche ferme, 11 points d'accès (CA1 à CA11) et, en tranche optionnelle (TO), jusqu'à 14 points d'accès complémentaires aux ailes du bâtiment, par niveau (CA12 à CA25).

Aucun poste d'exploitation ni encodeur de badges ne sera installé à demeure sur le site Moncey. Le paramétrage des badges, la gestion des droits et l'administration de la directory MONCEY seront réalisés depuis les postes d'exploitation existants du site Corneille.

4.2. DESCRIPTION DES MATÉRIELS FOURNIS

4.2.1. ÉQUIPEMENTS PRINCIPAUX

L'architecture technique reposera sur des équipements pleinement compatibles avec l'infrastructure GENETEC Security Center – Synergis existante de la Préfecture du Rhône et avec les dispositifs de gestion des cartes agents du ministère de l'Intérieur.
La prestation comprendra notamment :

- deux contrôleurs Genetec™ Synergis CloudLink, implantés dans le local technique informatique du rez-de-chaussée, avec leurs accessoires, alimentations et batteries de secours ;
- les modules déportés STid Secure IO nécessaires au raccordement des différents points d'accès, disposant chacun des entrées et sorties nécessaires au raccordement des lecteurs, contacts de porte, dispositifs de déverrouillage et organes de verrouillage ;
- les lecteurs de badges STid ARC1 nécessaires à l'équipement des accès définis aux plans, compatibles MIFARE DESFire et avec les cartes agents du ministère de l'Intérieur, communiquant en OSDP sécurisé ;
- les alimentations secourues nécessaires aux contrôleurs, modules déportés et organes de verrouillage ;
- les coffrets, borniers, protections, interfaces et accessoires nécessaires à la constitution complète de l'installation ;
- les contacts de porte, dispositifs de déverrouillage, boutons-poussoirs et organes de verrouillage définis aux plans et au §4.4 ;
- l'ensemble des licences GENETEC nécessaires à la création et à l'exploitation de la Directory MONCEY, à son intégration à l'infrastructure existante de la Préfecture du Rhône et à la gestion des équipements installés ;
- l'ensemble des prestations de programmation, paramétrage et configuration nécessaires à l'intégration complète du bâtiment Moncey au système existant.

Aucun poste d'exploitation ni encodeur de badges ne sera fourni pour une installation permanente sur le site Moncey. Les adaptations, configurations et licences nécessaires au niveau des postes et de l'infrastructure GENETEC existants du site Corneille font partie de la prestation.

4.2.2. REPARTITION DES MODULES

Les deux contrôleurs CloudLink Synergis seront implantés dans le local technique informatique du rez-de-chaussée. Leur implantation définitive sera précisée sur les plans d'exécution établis par le titulaire.
Les modules Secure IO seront répartis au plus près des groupes d'accès qu'ils desservent, dans les locaux techniques, gaines ou emplacements adaptés définis lors des études d'exécution.
Leur nombre et leur répartition seront déterminés par le titulaire en fonction du nombre d'entrées/sorties nécessaires, des longueurs maximales admissibles des liaisons et des prescriptions du constructeur, sans dégradation du niveau de sûreté de l'installation.
Les modules seront installés dans des coffrets métalliques ou boîtiers techniques fermant à clé, adaptés à leur environnement et équipés d'une autoprotection à l'ouverture et à l'arrachement. Toute ouverture ou arrachement devra générer une information d'alarme remontée dans GENETEC Security Center.
Les alimentations seront secourues par batteries et dimensionnées conformément au bilan de puissance et à la note de calcul d'autonomie établis par le titulaire lors des études d'exécution, ainsi qu'aux prescriptions de l'Annexe 2 « PRINCIPES CONTROLE ACCES 27-07-21 ».
Les liaisons entre lecteurs, modules Secure IO et contrôleurs CloudLink seront réalisées conformément aux prescriptions du constructeur et aux exigences de sécurité applicables à l'installation.

Pour des raisons liées à la sensibilité du site, aucun plan d'implantation ne sera communiqué aux candidats dans le dossier de consultation ni lors de la visite obligatoire. Les plans nécessaires à l'exécution seront communiqués au seul titulaire après notification du marché.
Lors de la visite obligatoire, les candidats devront apprécier les cheminements possibles et estimer les linéaires de câblage nécessaires à la réalisation complète des prestations. L'absence de plans et de métrés dans le dossier de consultation devra être prise en compte dans l'établissement de l'offre. Les câblages, cheminements, raccordements et accessoires nécessaires à la réalisation complète de l'installation seront réputés compris dans les prix forfaitaires du marché.

4.3. FONCTIONNALITÉS DU SYSTÈME

Le système de contrôle d'accès déployé sur le bâtiment Moncey reposera sur une architecture distribuée permettant le fonctionnement local des accès et leur supervision centralisée depuis l'infrastructure GENETEC Security Center du site Corneille.
Les principales fonctionnalités attendues sont les suivantes :

- Identification et authentification sécurisée des utilisateurs par cartes agents du ministère de l'Intérieur (cartes CAM) ou badges blancs compatibles avec le système ;
- Déverrouillage des accès après présentation d'un badge valide, selon les droits, profils et plages horaires définis dans Genetec™ Security Center ;
- Gestion différenciée des droits d'accès par utilisateur, groupe d'utilisateurs, accès et plage horaire ;
- Surveillance en temps réel de l'état des accès équipés : porte ouverte ou fermée, ouverture prolongée, porte forcée, défaut ou perte de communication et autres alarmes techniques disponibles ;
- Supervision des contacts de porte, dispositifs de demande de sortie et dispositifs de déverrouillage équipant les accès concernés, conformément aux plans ;
- Remontée des événements et alarmes vers les postes d'exploitation existants du site Corneille via le RIE ;
- Historisation et traçabilité des événements dans Genetec™ Security Center, avec possibilité de consultation et de recherche selon les droits accordés aux utilisateurs ;
- Fonctionnement autonome en mode dégradé : en cas de perte de communication avec l'infrastructure GENETEC du site Corneille, les contrôleurs CloudLink devront assurer localement le fonctionnement des accès selon les droits préalablement chargés ;
- Conservation des événements générés pendant la perte de communication et transmission vers le système central après rétablissement de la liaison, dans la limite des capacités des équipements et du paramétrage validé ;
- Synchronisation horaire des équipements conformément à l'architecture réseau définie par l'administration ;
- Gestion et supervision de l'état des contrôleurs CloudLink, modules déportés et coffrets autoprotégés ;
- Paramétrage et exploitation de la directory MONCEY depuis les équipements d'exploitation existants du site Corneille ;
- Compatibilité avec les fonctionnalités de gestion des cartes agents et badges blancs retenues par l'administration.

Les communications entre lecteurs et équipements de contrôle d'accès seront sécurisées conformément à l'architecture validée par l'administration et aux prescriptions applicables au système existant. Les lecteurs seront exploités en protocole OSDP sécurisé lorsque cette interface est applicable.

Le système devra conserver l'ensemble des fonctionnalités existantes nécessaires à l'exploitation du site Corneille et son intégration ne devra entraîner aucune dégradation du fonctionnement des autres sites déjà raccordés à l'infrastructure GENETEC Security Center.
L'ensemble des licences, extensions, paramétrages et adaptations nécessaires à l'obtention de ces fonctionnalités est compris dans les prestations du titulaire.

4.4. ORGANES DE VERROUILLAGE ET EQUIPEMENTS DES ACCES

Les organes de verrouillage et équipements associés seront conformes aux prescriptions du présent CCTP ainsi qu'aux référentiels et annexes techniques SGAMI applicables au marché, notamment l'Annexe 2 relative aux organes de verrouillage.
Tous les équipements devront être compatibles avec les modules STid Secure IO et s'intégrer à l'architecture GENETEC Security Center – Synergis mise en œuvre.
Le titulaire assurera la fourniture, la pose, le raccordement, la configuration et le paramétrage complet des dispositifs équipant les accès décrits ci-après.
La prestation comprendra toutes les adaptations de serrurerie et de quincaillerie nécessaires, ainsi que la dépose des équipements existants devenus inutiles ou incompatibles avec les nouveaux dispositifs : serrures, gâches, bâtons de maréchal, poignées, ferme-portes et accessoires. Les déposes seront réalisées avec soin et les percements, traces ou dégradations résultant des travaux feront l'objet des reprises et finitions nécessaires.

Accès CA1 – Entrée principale
Cet accès est constitué d'une porte métallique vitrée à deux vantaux, poussante vers l'extérieur. En fonctionnement courant, seul le vantail principal est mobile ; le second vantail est semi-fixe et actuellement condamné par crémone pompier.
Vantail principal :
- fourniture et pose d'une serrure motorisée à mortaiser ABLOY EL420 avec unité de commande EA420, ou techniquement équivalent, adaptée à la menuiserie métallique et à un usage intensif ;
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid, assurant la commande d'entrée et compatible avec les cartes agents du ministère de l'Intérieur (CAM) et les badges blancs prévus au marché ;
- conservation des poignées de tirage / bâtons de maréchal existants intérieur et extérieur, sous réserve de compatibilité ;
- commande de sortie par bouton-poussoir de déverrouillage ;
- déverrouillage manuel de sécurité par BBG vert ;
- déverrouillage automatique par DVIS sur ordre du SSI existant ;
- contact de position du vantail principal.

Vantail semi-fixe :
- dépose de la crémone pompier existante ;
- fourniture et pose d'une barre antipanique à contrôle électrique ASSA ABLOY PUSH CONTROL 1 point, version blocage et détection 24 V, réf. 900411-03-0A ou 910411-03-0A suivant largeur, ou techniquement équivalent ;
- asservissement au SSI existant permettant la libération du vantail en cas de mise en sécurité ;
- contact de position du vantail semi-fixe ;
- conservation du cylindre européen existant et de sa fonction de manœuvre mécanique, sous réserve de la disponibilité des clés correspondantes et de la vérification de son bon fonctionnement ; à défaut, fourniture et pose d'un cylindre européen neuf avec jeu de clés, compatible avec la serrure motorisée retenue.

La prestation comprend les têtières, unités de commande, alimentations, interfaces, passages de câbles et toutes adaptations de serrurerie et de quincaillerie nécessaires. Les caractéristiques dimensionnelles des équipements seront vérifiées sur site avant commande.

Accès CA2 – Local loge :
Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre par commande du bouton-poussoir intérieur. Déverrouillage manuel de sécurité par BBG vert et déverrouillage automatique par DVIS sur ordre du SSI.
Porte équipée d'un dispositif de verrouillage électromagnétique pour issue de secours SEWOSY EF300-2 existant, conforme NF S 61-937, 12/24 Vcc – 6 W, conservé.
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1, raccordé à GENETEC Synergis via Secure IO ;
- conservation du bandeau DAS SEWOSY EF300-2 existant, après contrôle de son état et de son bon fonctionnement ;
- conservation du bouton-poussoir intérieur de déverrouillage existant pour la sortie normale ;

- dépose du BBG vert existant et fourniture d'un nouveau boîtier vert de déverrouillage manuel d'issue de secours, réarmable, avec capot de protection, signalisation lumineuse et sonore et contacts indépendants, permettant le déverrouillage local du bandeau ainsi que la remontée de l'état de déclenchement du BBG dans GENETEC ;
- création du DVIS depuis le SSI existant, assurant le déverrouillage du bandeau DAS sur ordre de mise en sécurité ;
- fourniture et pose d'un contact de position de porte, raccordé au Secure IO pour remontée de l'état ouvert/fermé dans GENETEC ;
- reprise de l'ensemble des câblages, alimentations, interfaces et raccordements nécessaires au contrôle d'accès et au SSI.

Accès CA03 et CA04 – Portes intérieures du SAS d'entrée principal :
Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre par BP de déverrouillage. Déverrouillage manuel de sécurité par BBG vert et déverrouillage automatique par DVIS sur ordre du SSI. Accès intégrés à la gestion du SAS d'entrée avec CA01.
Portes métalliques vitrées simple vantail, actuellement équipées de gâches électriques.
- dépose des gâches électriques existantes et fourniture/pose, en partie haute de chaque porte, d'une ventouse électromagnétique DAS en applique, force de retenue minimale 300 daN, 24 Vcc, conforme NF S 61-937, avec contreplaque, équerres et accessoires adaptés aux menuiseries existantes ;
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1 par accès, raccordé à GENETEC Synergis via Secure IO ;
- conservation des bâtons de maréchal existants ;
- conservation des BP intérieurs de déverrouillage existants pour la sortie normale ;
- conservation du cylindre européen existant et de sa fonction de manœuvre mécanique, sous réserve de la disponibilité des clés correspondantes et de la vérification de son bon fonctionnement ; à défaut, fourniture et pose d'un cylindre européen neuf avec jeu de clés, compatible avec la serrurerie existante ;
- fourniture et pose, pour chaque accès, d'un BBG vert neuf de déverrouillage manuel d'issue de secours, réarmable, avec capot de protection, signalisation lumineuse et sonore et contacts indépendants, assurant le déverrouillage local et la remontée de l'état de déclenchement du BBG dans GENETEC ;
- création du DVIS depuis le SSI existant, assurant le déverrouillage automatique des ventouses sur ordre de mise en sécurité ;
- dépose des contacts de porte existants et fourniture/pose de contacts magnétiques de position neufs, raccordés aux Secure IO pour remontée des états ouvert/fermé dans GENETEC ;
- toutes adaptations de serrurerie, alimentations, interfaces et câblages nécessaires sont comprises.

Gestion du SAS d'entrée – CA01 / CA03 / CA04 :
Les accès CA01, CA03 et CA04 seront intégrés à une logique de gestion de SAS dans GENETEC Synergis. En fonctionnement normal, le déverrouillage simultané des accès sera interdit ; l'autorisation d'ouverture d'un accès sera conditionnée à la fermeture et au reverrouillage de l'accès précédemment emprunté. Les contacts de position des portes seront utilisés pour cette gestion. Les commandes de sécurité restent prioritaires sur la fonction SAS : toute commande de déverrouillage par BBG ou par DVIS issu du SSI devra permettre la libération de l'accès concerné indépendamment de l'état du SAS.

Accès CA05 – Accès Sud-Est au bâtiment depuis la cour intérieure
Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre mécaniquement par béquille intérieure.
Porte métallique vitrée à deux vantaux, dont seul le vantail principal est utilisé en fonctionnement courant.
- dépose de la gâche électrique existante, du BP intérieur de déverrouillage, de la poignée de tirage intérieure, du bouton moleté et des quincailleries devenues inutiles ;
- fourniture et pose sur le vantail principal d'une serrure électromécanique à béquille contrôlée ABLOY KEL460, ou techniquement équivalent, adaptée au profil métallique existant ;
- béquille extérieure contrôlée par GENETEC, débrayée au repos et embrayée sur présentation d'un badge autorisé ;
- béquille intérieure mécaniquement active en permanence, assurant la sortie libre indépendamment du contrôle d'accès et de son alimentation ;
- fourniture et pose d'un ensemble de béquilles et plaques de propreté adapté à la menuiserie existante ;
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1, raccordé à GENETEC Synergis via Secure IO ;
- surveillance du vantail principal par les contacts intégrés à la serrure électromécanique ;
- fourniture et pose d'un contact magnétique de position sur le vantail secondaire, raccordé au Secure IO pour remontée de son état dans GENETEC ;
- conservation du ferme-porte existant, après vérification de son état et de son bon fonctionnement ;
- fourniture du passe-câble et de l'ensemble des accessoires, usinages, adaptations de serrurerie et reprises de finition nécessaires à l'intégration des nouveaux équipements.

Les caractéristiques dimensionnelles de la serrure et des équipements seront vérifiées sur site par le titulaire avant commande.

Accès CA06 –Issue de secours sur accès véhicule côté aile Ministère de la Justice
Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre mécaniquement par béquille intérieure.
Porte métallique vitrée simple vantail existante, conservée en solution de base.

- dépose de la gâche électrique en applique, du verrou et de la commande à clé existants ainsi que des quincailleries devenues inutiles ;
- fourniture et pose d'une serrure motorisée en applique ABLOY BIGSUR Evo, ou techniquement équivalent, adaptée à la menuiserie existante et commandée par GENETEC Synergis ;
- côté extérieur : aucune béquille ; fourniture et pose d'une plaque de poussée fixe, l'ouverture étant autorisée après présentation d'un badge valide ;
- côté intérieur : béquille mécaniquement active en permanence, assurant la sortie libre indépendamment du contrôle d'accès et de son alimentation ;
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1, raccordé au Secure IO ;
- surveillance de la porte par les contacts intégrés à la serrure ; complément par contact magnétique dédié si nécessaire pour disposer de l'information fiable ouvert/fermé dans GENETEC ;
- fourniture et pose d'un ferme-porte neuf à bras, adapté au poids et à la largeur du vantail, avec réglage de la vitesse de fermeture et de l'à-coup final ;
- fourniture de tous accessoires, alimentations, passages de câbles, fixations, renforts et adaptations nécessaires à la pose en applique sur la menuiserie existante.

Aucun cylindre n'est prévu sur CA06.

Accès CA07 – Accès véhicules par porte battante motorisée à deux vantaux
Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre par bouton-poussoir depuis le porche. Dans les deux cas, la commande agit sur l'automatisme existant de la porte.
Porte métallique battante à deux vantaux, motorisation et dispositifs de sécurité existants conservés.

- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1, raccordé à GENETEC Synergis via Secure IO ;
- raccordement du contrôle d'accès à l'entrée de commande de l'automatisme existant, par contact sec ou interface adaptée, pour déclenchement du cycle normal d'ouverture sur présentation d'un badge autorisé ;
- conservation du BP existant dans le porche, assurant la commande d'ouverture pour la sortie libre ;
- aucun dispositif de verrouillage électrique complémentaire (serrure, gâche ou ventouse) ne sera ajouté ;
- conservation des motorisations, organes de commande et dispositifs de sécurité existants ; le contrôle d'accès ne devra pas neutraliser les sécurités propres à l'automatisme ;
- fourniture et pose de contacts de position sur chacun des deux vantaux en partie haute ;
- fourniture et pose de 2 contacts renforcés type sabots de sol, à raison d'un par vantail, permettant de confirmer la position complètement fermée de chacun des vantaux ;
- raccordement de l'ensemble de ces informations au Secure IO pour remontée des états dans GENETEC ;
- récupération, lorsque disponibles sur l'automatisme existant, des informations d'état par contacts secs permettant de distinguer un cycle normal d'ouverture/fermeture d'une anomalie ;
- paramétrage dans GENETEC d'une temporisation adaptée au cycle réel de la porte, dont la fermeture est actuellement de l'ordre de 32 secondes, afin d'éviter toute génération d'alarme intempestive pendant un cycle normal ;
- reprise de l'ensemble des câblages, interfaces et raccordements nécessaires entre le Secure IO, le lecteur, le BP, les dispositifs de détection et l'automatisme existant.

Accès CA08 – Accès Nord-Ouest au bâtiment depuis la cour intérieure
Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre mécaniquement par béquille intérieure.
Porte métallique/aluminium vitrée à deux vantaux, dont le vantail principal est équipé du contrôle d'accès.

- dépose de la gâche existante, du bouton moleté intérieur et des quincailleries devenues inutiles ;
- fourniture et pose sur le vantail principal d'une serrure motorisée à mortaiser ABLOY EL420 avec unité de commande EA420, ou techniquement équivalent, adaptée au profil de la menuiserie existante ;
- côté extérieur : conservation du bâton de maréchal existant ; ouverture après présentation d'un badge autorisé et déverrouillage électrique de la serrure ;
- côté intérieur : fourniture et pose d'une béquille mécaniquement active en permanence, assurant la sortie libre indépendamment du contrôle d'accès et de son alimentation ;
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1, raccordé à GENETEC Synergis via Secure IO ;

- raccordement des contacts intégrés à la serrure motorisée pour la remontée des informations d'état du vantail principal dans GENETEC ;
- fourniture et pose d'un contact magnétique de position sur le vantail secondaire, raccordé au Secure IO pour remontée de son état dans GENETEC ;
- fourniture du passe-câble et de l'ensemble des accessoires, usinages, adaptations de serrurerie et reprises de finition nécessaires à l'intégration des nouveaux équipements.

Les caractéristiques dimensionnelles de la serrure, notamment son axe, son entraxe et son encombrement, ainsi que sa compatibilité avec le profil de la menuiserie existante, seront vérifiées sur site par le titulaire avant commande.

Accès CA09 – Issue de secours – sortie sans retour
Fonctionnement : sortie libre uniquement, sans possibilité de retour depuis l'extérieur en fonctionnement normal. Aucun contrôle d'accès par badge.
L'accès CA09 est constitué de deux portes successives.
Porte extérieure métallique vitrée à deux vantaux :
- dépose du lecteur de badges existant et des équipements de contrôle d'accès devenus inutiles ;
- fourniture et pose sur le vantail principal d'un dispositif antipanique électrique 1 point type IDEA PUSH ELECTRO, ou techniquement équivalent, adapté à la fonction issue de secours ;
- fourniture et pose d'un dispositif neuf de manœuvre mécanique à clé, compatible avec la serrure antipanique retenue, permettant le déverrouillage de la porte en cas d'indisponibilité du système de contrôle d'accès, avec fourniture des clés correspondantes à l'administration ;
- fourniture et pose d'un contact magnétique de position sur chacun des deux vantaux, raccordés au Secure IO pour surveillance et remontée des états dans GENETEC ;
- adaptations de serrurerie, câblages, alimentations et accessoires nécessaires.

Porte intérieure métallique vitrée :
- dépose des bâtons de maréchal coudés à 45° présents de part et d'autre de la porte et des quincailleries devenues incompatibles ;
- équipement du vantail principal par une serrure électromécanique à béquille contrôlée ABLOY KEL460, ou techniquement équivalent, configurée avec béquille mécaniquement libre dans le sens de l'évacuation et béquille contrôlée côté espace intermédiaire ;
- fourniture et pose d'un cylindre européen neuf avec jeu de clés, permettant la manœuvre mécanique de la serrure en cas d'indisponibilité du système de contrôle d'accès ;
- fourniture des béquilles, plaques de propreté et accessoires adaptés ;
- exploitation des contacts intégrés à la serrure KEL460, notamment du contact de position de porte, avec remontée des états dans GENETEC ;
- conservation du ferme-porte existant, sous réserve de vérification de son bon fonctionnement.

Aucun lecteur de badges ni dispositif de retour en fonctionnement normal ne sera installé sur CA09. Les dispositifs mécaniques à clé prévus sur les deux portes sont exclusivement destinés au déverrouillage en cas d'indisponibilité du système de contrôle d'accès.

Accès CA10 – Local technique informatique
Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre mécaniquement par béquille intérieure.
Porte bois pleine à un vantail, paumelles à gauche.
- dépose de la serrure mécanique à code existante et des quincailleries devenues inutiles ;
- fourniture et pose d'une serrure électromécanique à béquille contrôlée ABLOY KEL564, ou techniquement équivalent, adaptée à la porte bois existante ;
- côté extérieur : béquille contrôlée, activée sur présentation d'un badge autorisé ;
- côté intérieur : béquille mécaniquement active en permanence, assurant la sortie libre indépendamment du contrôle d'accès et de son alimentation ;
- fourniture et pose d'un cylindre européen neuf avec jeu de clés, permettant la manœuvre mécanique de la serrure en cas d'indisponibilité du système de contrôle d'accès ;
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1, raccordé à GENETEC Synergis via Secure IO ;
- exploitation des contacts intégrés à la serrure KEL564, notamment du contact de position de porte, avec remontée des états dans GENETEC ;

- fourniture des béquilles, plaques de propreté, passe-câble et de l'ensemble des adaptations de serrurerie nécessaires.

Les caractéristiques dimensionnelles de la serrure, notamment axe et entraxe, seront vérifiées sur site avant commande.

Accès CA11 – Bureau adjacent Local technique informatique

Fonctionnement : entrée contrôlée par lecteur de badges ; sortie libre mécaniquement par béquille intérieure.
Porte bois pleine à un vantail, paumelles à droite.

- dépose de la serrure et des dispositifs de condamnation existants incompatibles avec le nouveau contrôle d'accès ;
- fourniture et pose d'une serrure électromécanique à béquille contrôlée ABLOY KEL564, ou techniquement équivalent, adaptée à la porte bois existante ;
- côté extérieur : béquille contrôlée, activée sur présentation d'un badge autorisé ;
- côté intérieur : béquille mécaniquement active en permanence, assurant la sortie libre indépendamment du contrôle d'accès et de son alimentation ;
- fourniture et pose d'un cylindre européen neuf avec jeu de clés, permettant la manœuvre mécanique de la serrure en cas d'indisponibilité du système de contrôle d'accès ;
- fourniture et pose d'un lecteur de badges STid Architect ARC1, raccordé à GENETEC Synergis via Secure IO ;
- exploitation des contacts intégrés à la serrure KEL564, notamment du contact de position de porte, avec remontée des états dans GENETEC ;
- fourniture des béquilles, plaques de propreté, passe-câble et de l'ensemble des adaptations de serrurerie nécessaires.

Les caractéristiques dimensionnelles de la serrure, notamment axe et entraxe, seront vérifiées sur site avant commande.

Interface avec le SSI

Le bâtiment est équipé d'un SSI de catégorie A collectif existant, de marque CHUBB / UTC.com, dont l'équipement central est implanté dans la loge.
Les dispositifs D.A.S. prévus ou conservés sur les accès concernés seront asservis au SSI. Le contrôle d'accès ne devra en aucun cas s'opposer aux commandes de mise en sécurité et de déverrouillage issues du SSI.
Le titulaire assurera l'ensemble des câblages, interfaces et raccordements relevant de sa prestation jusqu'aux équipements ou interfaces du SSI.
Le titulaire prévoira dans son offre l'intervention et l'assistance du mainteneur du SSI existant pour les opérations nécessitant une intervention sur celui-ci, notamment :

- le raccordement des DVIS et dispositifs D.A.S. ;
- les éventuelles adaptations ou reprises de programmation du SSI ;
- les essais d'asservissement et de déverrouillage ;
- le réarmement et la remise en service du SSI à l'issue des interventions.

Toute intervention sur le SSI sera réalisée en coordination avec son mainteneur, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Vidéophonie IP existante – reprise du câblage et intégration GENETEC

Les équipements de vidéophonie existants seront conservés, à savoir :

- 2 platines de rue IP 2N Verso ;
- 1 moniteur intérieur à l'accueil ;
- 2 moniteurs intérieurs dans les bureaux du ministère de la Justice au rez-de-chaussée.
- 1 moniteur intérieur PIACL au rez-de-chaussée ;
- 1 moniteur intérieur SGAR au R+4.

L'installation existante comporte actuellement un commutateur intermédiaire implanté sous le bureau de l'accueil ainsi qu'une liaison vers un autre commutateur situé dans la baie informatique du ministère de la Justice au rez-de-chaussée. Cette architecture intermédiaire sera abandonnée pour les équipements de vidéophonie, conformément aux prescriptions du SGAMI-DSIC.
Le titulaire réalisera depuis la baie dédiée à la sûreté située dans le local technique informatique du rez-de-chaussée, 5 liaisons VDI neuves, directes et indépendantes en Catégorie 6A, à raison d'une liaison par équipement :

- 2 liaisons pour les deux platines IP 2N Verso ;
- 1 liaison pour le moniteur intérieur de l'accueil ;
- 2 liaisons pour les deux moniteurs intérieurs du ministère de la Justice.

Aucun commutateur intermédiaire ne sera admis sur ces cinq liaisons.
Le titulaire fournira et installera dans la baie sûreté un panneau de brassage RJ45 24 ports Catégorie 6A, ainsi que les connecteurs, cordons de brassage Catégorie 6A, accessoires de baie et repérages nécessaires.

Les cinq liaisons seront raccordées au panneau de brassage puis brassées sur le commutateur sûreté fourni par l'administration, dont l'installation, la programmation, le paramétrage et la sauvegarde de configuration sont prévus au §4.7 du présent CCTP.
Les liaisons seront réalisées conformément au Référentiel VDI et aux annexes techniques SGAMI applicables. Elles seront repérées à leurs deux extrémités et feront l'objet d'une certification Catégorie 6A avec remise des rapports correspondants au DOE.
Le commutateur actuellement présent sous le bureau de l'accueil sera déconnecté des équipements de vidéophonie et, s'il appartient à l'administration et n'a plus d'autre usage, déposé et remis à la maîtrise d'ouvrage.
Le commutateur implanté dans la baie informatique du ministère de la Justice ne sera pas déposé. Seules les liaisons des deux moniteurs de vidéophonie concernées par le présent marché en seront déconnectées.
Le titulaire assurera la reprogrammation et le paramétrage des platines et moniteurs existants ainsi que leur intégration à GENETEC Security Center, suivant l'architecture et le principe de fonctionnement existant sur le site Corneille.
Toutes les licences, extensions, interfaces et prestations nécessaires à cette intégration sont comprises dans le marché.

Dispositions communes
Les dispositifs de déverrouillage manuel verts prévus au marché devront assurer la commande de déverrouillage ainsi qu'une signalisation lumineuse et sonore et disposer des contacts nécessaires aux fonctions prévues.
Les organes de verrouillage, dispositifs de déverrouillage, contacts, raccordements et câblages seront réalisés conformément au présent CCTP et aux annexes techniques SGAMI, notamment l'Annexe 1 relative aux câblages et raccordements et l'Annexe 2 relative aux organes de verrouillage.
Les modules Secure IO seront installés dans des coffrets métalliques ou boîtiers techniques à fermeture sécurisée et équipés d'une autoprotection à l'ouverture et à l'arrachement. Toute ouverture ou arrachement devra générer une alarme remontée dans GENETEC Security Center.
L'implantation définitive des équipements, les adaptations de serrurerie et les schémas de raccordement seront précisés par le titulaire lors des études d'exécution et soumis au visa du maître d'œuvre.

Nota : les équipements complémentaires des portes d'accès aux deux ailes du bâtiment et des deux ascenseurs sont définis dans la tranche optionnelle n°2 et ne sont pas compris dans les prestations décrites ci-dessus.

4.5. CÉRÉMONIE DES CLÉS

Le titulaire assurera l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en œuvre de la cérémonie des clés propre à la Directory MONCEY, en coordination avec la Préfecture du Rhône, le SGAMI-DSIC et les intervenants chargés de l'administration de l'infrastructure GENETEC existante.
La cérémonie des clés de la Directory MONCEY sera créée sur les serveurs Access Manager de la Préfecture du Rhône, indépendamment des cérémonies des clés existantes. Les index nécessaires à la cérémonie MONCEY seront définis sans tenir compte des index utilisés par les autres Directory, celles-ci étant indépendantes les unes des autres.
La cérémonie des clés sera réalisée conformément aux prescriptions de sécurité du ministère de l'Intérieur applicables au projet et devra permettre l'utilisation des cartes agents du ministère de l'Intérieur (CAM) ainsi que des badges blancs prévus au marché.
Elle comprendra notamment :

- la préparation et la configuration des équipements concernés ;
- la programmation des cartes SAM nécessaires à la mise en œuvre de la cérémonie des clés, conformément aux prescriptions de l'administration ;
- la génération, l'injection ou le chargement des éléments cryptographiques nécessaires dans les équipements du système ;
- le paramétrage des lecteurs et contrôleurs ;
- la vérification de la compatibilité avec les cartes CAM ;
- la réalisation des essais de lecture et d'autorisation sur les accès représentatifs puis sur l'ensemble des accès ;
- la vérification du fonctionnement en mode normal et en mode dégradé ;
- la remise à l'administration des éléments et documents nécessaires à l'exploitation et à la maintenance ultérieure du système, selon les modalités sécurisées définies par celle-ci.

La mise en œuvre de la cérémonie des clés MONCEY ne devra entraîner aucune modification ni perturbation des cérémonies des clés et des équipements des autres sites.
Les opérations nécessitant l'intervention ou la validation d'un service de l'administration ou du mainteneur/intégrateur du système GENETEC existant seront planifiées par le titulaire suffisamment en amont de la mise en service.
Un procès-verbal de réalisation de la cérémonie des clés et des essais associés sera établi par le titulaire et remis au maître d'ouvrage dans le dossier de fin d'opération.

4.6. FOURNITURE ET PARAMÉTRAGE DES BADGES

Le système devra permettre l'utilisation :
- des cartes agents du ministère de l'Intérieur (CAM) compatibles avec le dispositif retenu ;
- des badges blancs sécurisés destinés aux utilisateurs ne disposant pas de carte agent.

Le titulaire assurera la fourniture de 500 badges blancs MIFARE DESFire EV2, compatibles avec l'architecture de contrôle d'accès mise en œuvre et avec les prescriptions de sécurité applicables au système.
Le titulaire assurera l'ensemble des prestations nécessaires à l'intégration et au fonctionnement des cartes CAM et des badges blancs dans la directory MONCEY.
Le paramétrage dans GENETEC Security Center comprendra notamment :
- la création ou l'adaptation des groupes d'accès et profils d'utilisateurs ;
- la définition des plages horaires et règles d'accès ;
- l'affectation des accès aux groupes et profils correspondants ;
- le paramétrage des lecteurs et des équipements nécessaires à l'utilisation sécurisée des badges ;
- les essais de fonctionnement des cartes CAM et des badges blancs sur les accès concernés.

Les droits d'accès, profils utilisateurs et plages horaires définitifs seront définis à partir des informations communiquées et validées par la maîtrise d'ouvrage. Le titulaire intégrera ces données dans le système dans le cadre de la mise en service.
Les opérations d'encodage et de paramétrage nécessitant l'utilisation des équipements ou logiciels existants du site Corneille seront réalisées en coordination avec l'administration et les intervenants chargés de l'exploitation du système GENETEC existant.
Les 500 badges blancs seront livrés paramétrés ou préparés conformément à l'organisation retenue par la maîtrise d'ouvrage.
Leur bon fonctionnement sera vérifié dans le cadre des opérations de recette.
Les éléments sensibles liés à l'encodage, aux clés ou à la cérémonie des clés seront traités conformément aux dispositions du §4.5 et aux modalités de sécurité définies par l'administration.

4.7. RACCORDEMENT AU RIE

Le raccordement du système de contrôle d'accès du bâtiment Moncey à l'infrastructure GENETEC Security Center du site Corneille sera réalisé au travers du Réseau Interministériel de l'État (RIE), conformément à l'architecture et aux prescriptions définies par la DITN et le SGAMI-DSIC.
Le local technique informatique du bâtiment Moncey est équipé de deux pare-feu RIE existants. **Conformément aux prescriptions du SGAMI-DSIC, le raccordement du système de contrôle d'accès sera réalisé sur les ports dédiés des deux pare-feu, selon les affectations communiquées par l'administration.**
Le titulaire assurera l'ensemble des liaisons nécessaires entre les équipements de contrôle d'accès, le commutateur réseau dédié et les ports dédiés des deux pare-feu existants. Il fournira et mettra en œuvre l'ensemble des câbles, cordons, connectiques et accessoires nécessaires à ces raccordements.
La liaison RIE permettra notamment :
- la communication entre les contrôleurs CloudLink du site Moncey et la directory MONCEY hébergée sur l'infrastructure GENETEC Security Center existante du site Corneille ;
- la remontée des états, événements, défauts et alarmes du bâtiment Moncey vers la supervision centralisée ;
- l'administration et le paramétrage de la directory MONCEY depuis les postes d'exploitation autorisés du site Corneille ;
- les échanges nécessaires au fonctionnement et à l'administration du système de contrôle d'accès.

Les deux pare-feu RIE existants, leur programmation, leur configuration ainsi que les règles de routage et de filtrage associées restent sous la responsabilité des services compétents de l'administration. Le titulaire n'interviendra pas dans leur configuration, sauf demande expresse de l'administration.
Le commutateur réseau dédié au système de contrôle d'accès sera fourni par l'administration et mis à disposition du titulaire.
Le titulaire assurera l'installation, le raccordement, la programmation, le paramétrage et la configuration complète de ce commutateur, conformément aux prescriptions et aux paramètres communiqués ou validés par la DITN et le SGAMI-DSIC.
À ce titre, le titulaire assurera notamment :
- la configuration et l'affectation des ports ;
- la création et l'affectation des VLAN nécessaires ;
- la mise en œuvre des paramètres d'adressage communiqués par l'administration ;
- la sécurisation des ports ;
- la désactivation des ports et services non utilisés ;

- la sécurisation des accès d'administration du commutateur ;
- la mise en œuvre de l'ensemble des paramètres nécessaires au fonctionnement et à la sécurisation du système de contrôle d'accès ;
- le repérage physique et logique des ports utilisés.

Les adresses IP, VLAN, règles de routage et de filtrage ainsi que les autres paramètres relevant de l'architecture du RIE seront définis ou validés par l'administration. Le titulaire assurera leur mise en œuvre sur le commutateur dédié et sur les équipements de contrôle d'accès relevant de sa prestation. Les configurations relevant des pare-feu RIE demeurent réalisées par les services compétents de l'administration.
Le titulaire communiquera suffisamment en amont de la mise en service à la DITN et au SGAMI-DSIC l'ensemble des informations nécessaires au raccordement et à l'ouverture des flux, notamment la liste des équipements raccordés, leurs adresses MAC, les besoins en adressage IP ainsi que les ports et protocoles nécessaires.
Aucun accès direct à Internet ne sera autorisé depuis les équipements constituant le système de contrôle d'accès.
La synchronisation horaire des équipements sera réalisée à partir de la source NTP désignée ou mise à disposition par l'administration.
En cas de perte de la liaison RIE avec le site Corneille, les contrôleurs CloudLink devront assurer localement le fonctionnement des accès selon les droits préalablement chargés. Les événements générés pendant l'interruption seront conservés localement dans la limite des capacités du système puis transmis à l'infrastructure centrale après rétablissement de la communication.
Le titulaire participera, en coordination avec la DITN, le SGAMI-DSIC et les intervenants chargés de l'exploitation de l'infrastructure GENETEC existante, à l'ensemble des opérations de mise en service et aux essais de raccordement.
Les essais comprendront notamment :

- la vérification des liaisons physiques entre le système de contrôle d'accès, le commutateur dédié et les ports dédiés des deux pare-feu RIE ;
- la vérification de la communication entre les contrôleurs CloudLink du site Moncey et l'infrastructure GENETEC du site Corneille ;
- la vérification de la remontée des états, événements, défauts et alarmes ;
- la vérification de l'administration et de la supervision de la directory MONCEY depuis les postes autorisés ;
- la vérification du fonctionnement en mode dégradé lors d'une interruption de la liaison avec Corneille ;
- la vérification de la reprise des communications et de la remontée des événements après rétablissement de la liaison ;
- la vérification de la synchronisation horaire.

À l'issue de la mise en service, le titulaire réalisera **une sauvegarde complète de la configuration du commutateur réseau**. Cette sauvegarde devra permettre la restauration de la configuration de l'équipement en cas de remplacement, de réinitialisation ou de défaillance.
Le DOE comprendra le synoptique et l'architecture réseau tels qu'exécutés, le repérage des raccordements et des ports, ainsi que la sauvegarde de la configuration du commutateur et les informations techniques nécessaires à l'exploitation et à la maintenance du système.
Les informations sensibles relatives au RIE, aux règles de filtrage, aux configurations de sécurité, aux identifiants ou aux éléments d'authentification seront remises à l'administration selon les modalités sécurisées définies par celle-ci et ne seront pas intégrées aux exemplaires courants du DOE.

Nota : Les présentes exigences s'appuient sur la note du Service des Hautes Fonctionnalités de Défense (SHFD) du ministère de l'Intérieur, en date du 18 mai 2017, fixant les conditions de raccordement des systèmes de sûreté au RIE. Cette note constitue le référentiel technique applicable pour toute opération de sûreté réseau portée par les services de l'État.

4.8. CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ

L'ensemble des matériels, logiciels, configurations et prestations mis en œuvre devra être compatible avec l'architecture GENETEC Security Center – Synergis existante de la Préfecture du Rhône et respecter les prescriptions de sécurité applicables aux systèmes de sûreté du ministère de l'Intérieur ainsi que les exigences communiquées par la DITN et le SGAMI-DSIC.
L'architecture mise en œuvre devra notamment respecter les principes suivants :

- utilisation de matériels et protocoles compatibles avec l'architecture GENETEC existante et les cartes agents du ministère de l'Intérieur ;
- utilisation de badges MIFARE DESFire EV2 pour les badges blancs fournis dans le cadre du marché ;
- sécurisation des communications entre les lecteurs et les équipements de contrôle d'accès conformément à l'architecture validée par l'administration, avec utilisation du protocole OSDP sécurisé lorsque cette interface est applicable ;

- séparation et sécurisation des flux du système de contrôle d'accès conformément aux prescriptions de la DITN et du SGAMI-DSIC ;
- absence d'accès direct à Internet depuis les équipements du système de contrôle d'accès ;
- désactivation des interfaces, ports, services et fonctions de communication non nécessaires au fonctionnement du système ;
- suppression ou modification, avant mise en service, des identifiants et mots de passe par défaut des équipements installés ;
- limitation des droits d'administration aux seuls utilisateurs autorisés ;
- sécurisation physique des contrôleurs, modules déportés, alimentations et équipements actifs ;
- installation des modules Secure IO déportés dans des coffrets métalliques ou boîtiers techniques sécurisés et autoprotégés ;
- remontée dans GENETEC Security Center des informations d'ouverture ou d'arrachement des coffrets autoprotégés ;
- fonctionnement autonome du contrôle d'accès en cas de perte temporaire de la liaison avec l'infrastructure GENETEC du site Corneille.

Les équipements et installations électriques seront réalisés conformément aux normes et réglementations applicables, notamment à la NF C 15-100 pour les installations électriques basse tension.
Les dispositifs de verrouillage et de déverrouillage implantés sur les cheminements d'évacuation devront respecter les dispositions réglementaires applicables à la sécurité des personnes. Les équipements existants participant à ces fonctions et identifiés comme conservés aux plans devront être maintenus opérationnels. La mise en œuvre du contrôle d'accès ne devra en aucun cas faire obstacle au déverrouillage réglementaire des issues concernées.
Les prescriptions APSAD et les référentiels ministériels expressément rendus applicables au marché devront être respectés dans leur version applicable à l'opération.
Les alimentations secourues des contrôleurs CloudLink, modules Secure IO, lecteurs et organes nécessaires au maintien du contrôle d'accès seront dimensionnées pour assurer une **autonomie minimale de 3 heures**. Le titulaire fournira dans le cadre de ses études d'exécution le bilan de puissance et la note de calcul justifiant le dimensionnement des alimentations et batteries.
Aucune liaison radio, Wi-Fi ou Bluetooth ne sera mise en œuvre pour les communications constitutives du système de contrôle d'accès.
Toute modification de l'architecture ou tout matériel proposé en substitution devra faire l'objet d'une justification technique démontrant sa compatibilité avec l'installation existante. Elle sera soumise au visa du maître d'œuvre et, pour les éléments relevant de la sécurité ou de l'infrastructure du système, à la validation des services compétents de l'administration.

4.9. ESSAIS – MISE EN SERVICE– FORMATION

Le titulaire assurera l'ensemble des opérations de paramétrage, de réglage, d'essais et de mise en service nécessaires au parfait fonctionnement du système de contrôle d'accès du bâtiment Moncey et à son intégration à l'infrastructure GENETEC Security Center existante du site Corneille.

Essais fonctionnels des accès :
Chaque accès contrôlé fera l'objet d'essais individuels portant notamment sur :
- la lecture et la reconnaissance des cartes CAM et badges blancs ;
- l'autorisation et le refus d'accès selon les droits programmés ;
- le verrouillage et le déverrouillage de l'ouvrant ;
- le fonctionnement des contacts de porte ;
- la détection des portes forcées et des ouvertures prolongées ;
- le fonctionnement des boutons-poussoirs de demande de sortie et dispositifs de déverrouillage ;
- la remontée des états, défauts et alarmes dans GENETEC Security Center ;
- le maintien des fonctions réglementaires d'évacuation des accès concernés.

Essais des équipements de contrôle :
Le titulaire vérifiera notamment :
- le fonctionnement des deux contrôleurs CloudLink ;
- le fonctionnement et la communication des modules Secure IO ;
- les autoprotections des coffrets et la remontée des alarmes correspondantes ;
- le fonctionnement des alimentations secourues ;
- le repérage et la conformité des raccordements.

Une coupure de l'alimentation secteur sera provoquée afin de vérifier la prise en charge par les batteries et le maintien en fonctionnement des équipements pendant la durée d'autonomie prescrite.

Essais GENETEC et RIE :
Les essais comprendront :
- la vérification de la communication avec la directory MONCEY hébergée sur l'infrastructure GENETEC du site Corneille ;
- la vérification de la supervision du site Moncey depuis les postes d'exploitation autorisés du site Corneille ;
- la remontée et l'historisation des événements et alarmes ;
- la vérification des groupes d'accès, profils utilisateurs et plages horaires ;
- la vérification de la synchronisation horaire ;
- les essais du raccordement réseau et du commutateur dédié conformément au §4.7.

Fonctionnement en mode dégradé :
Une perte de communication entre le bâtiment Moncey et l'infrastructure GENETEC du site Corneille sera simulée.
Le titulaire vérifiera :
- le maintien du fonctionnement local des accès selon les droits préalablement chargés ;
- la conservation locale des événements générés pendant l'interruption ;
- le rétablissement automatique de la communication après restitution de la liaison ;
- la transmission vers l'infrastructure centrale des événements conservés pendant la coupure.

Cartes CAM et badges blancs :
Le titulaire réalisera les essais nécessaires à la validation du fonctionnement des cartes CAM et des 500 badges blancs MIFARE DESFire EV2 fournis dans le cadre du marché.
Les essais seront réalisés en coordination avec les services de l'administration pour les opérations nécessitant l'accès aux équipements, logiciels ou données existants.

Organisation des essais :
Le titulaire établira préalablement à la recette des fiches d'essais détaillant les contrôles à réaliser, les résultats attendus et les critères d'acceptation.
Les essais impliquant l'infrastructure GENETEC existante, le RIE ou les cartes agents seront organisés en coordination avec la Préfecture, la DITN, le SGAMI-DSIC et, lorsque nécessaire, les intervenants chargés de l'exploitation ou de la maintenance des systèmes existants.
Toute anomalie constatée fera l'objet d'une correction par le titulaire et d'un nouvel essai jusqu'à obtention d'un résultat conforme. Les fiches d'essais complétées et les procès-verbaux correspondants seront intégrés au DOE.

Formation
Une session de formation sera assurée par le titulaire pour 4 à 6 agents désignés par la maîtrise d'ouvrage.
Elle portera notamment sur :
- l'exploitation et la supervision du bâtiment Moncey dans GENETEC Security Center ;
- la gestion courante des utilisateurs, groupes d'accès, droits et plages horaires, dans la limite des habilitations attribuées aux agents ;
- la consultation et l'exploitation des événements et alarmes ;
- les principes de gestion des cartes CAM et badges blancs ;
- les procédures usuelles à appliquer en cas de défaut de communication ou d'équipement.

Le titulaire remettra un support de formation en langue française. Les supports, le programme de formation et les feuilles de présence seront intégrés au DOE.
La mise en service définitive ne pourra être prononcée qu'après réalisation satisfaisante des essais, correction des anomalies bloquantes et remise des documents nécessaires à l'exploitation.

4.10. DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le titulaire intégrera dans sa prestation la dépose complète des dispositifs de contrôle d'accès existants, incluant l'ensemble des éléments obsolètes, non réutilisables et incompatibles avec la solution Genetec™ déployée.

Les opérations concernent, sans s'y limiter :
- La dépose des lecteurs de badge, ventouses, gâches, serrures électriques ou motorisées existantes non réutilisées ;
- La dépose de la serrure mécanique à code sur l'accès local informatique. Cet équipement sera déposé avec soin et remis à la maîtrise d'ouvrage, sans évacuation en filière de déchets ;
- La dépose des coffrets de commande, modules d'interface, alimentations, anciens UTL ou cartes relais ;
- L'élimination des câbles apparents ou en gaine, si non réutilisables ou incompatibles avec les prescriptions de l'ANSSI ou du Référentiel VDI SGAMI ;
- L'enlèvement des boîtiers de raccordement, borniers ou équipements de supervision résiduels, hors zones en exploitation critique.

Les dispositions suivantes devront être impérativement respectées :
- Tous les démontages seront réalisés avec soin, sans dégradation des supports ;
- Rebouchage soigné des percements (plâtre, peinture, cache-trous si nécessaire) dans les zones visibles ou accessibles au public ;
- Tri et stockage des équipements déposés dans un local identifié, en attente d'instruction de la maîtrise d'ouvrage pour :
 - Soit restitution des éléments à conserver ;
 - Soit élimination dans une filière agréée avec bordereau de suivi (DEEE) via la plateforme officielle Trackdéchets, conformément à la réglementation en vigueur.

Avant toute dépose, le titulaire vérifiera avec la maîtrise d'ouvrage les équipements devant être conservés, réemployés ou restitués. La dépose d'un équipement participant au fonctionnement d'un accès ne pourra intervenir qu'après mise en œuvre des dispositions permettant de maintenir le niveau de sûreté requis pendant la migration.
Aucun matériel ne pourra être abandonné sur site ou dans les gaines techniques à l'issue du chantier.

4.11. CÂBLAGES ET RACCORDEMENTS

L'ensemble des câblages, raccordements, cheminements et accessoires nécessaires au fonctionnement complet du système de contrôle d'accès est compris dans les prestations du titulaire.
Les installations seront réalisées conformément au **Référentiel VDI SGAMI**, aux **annexes techniques SGAMI jointes au DCE, notamment l'Annexe 1 relative au câblage des équipements et à leur raccordement**, ainsi qu'aux prescriptions des constructeurs et aux autres dispositions du présent CCTP.
Sauf réemploi expressément prévu au présent CCTP ou préalablement validé par le maître d'œuvre après vérification de leur état et de leur compatibilité, les câblages mis en œuvre seront neufs, posés en un seul tenant, sans épissure ni rallonge, repérés et adaptés aux équipements raccordés.
Le titulaire assurera notamment les liaisons nécessaires entre :
- les lecteurs de badges et les équipements de contrôle d'accès ;
- les contacts de porte, boutons-poussoirs, dispositifs de déverrouillage et modules Secure IO ;
- les modules Secure IO et les deux contrôleurs CloudLink implantés dans le local technique informatique du rez-de-chaussée ;
- les contrôleurs CloudLink et le commutateur réseau dédié ;
- les équipements de vidéophonie existants concernés par la reprise de câblage prévue au marché.

Les liaisons des lecteurs seront réalisées en OSDP sécurisé lorsque cette interface est applicable. Les bus de communication respecteront les prescriptions de l'Annexe 1 SGAMI et du constructeur, notamment en matière de type de câble, topologie, longueurs maximales et terminaisons.
Les câbles seront installés dans les cheminements existants disponibles ou dans les chemins de câbles, fourreaux ou goulottes complémentaires nécessaires. Les cheminements et séparations entre courants forts et courants faibles seront réalisés conformément aux prescriptions du Référentiel VDI et des annexes SGAMI.
Les traversées de parois seront rebouchées après passage des câbles et les caractéristiques de résistance au feu des parois concernées seront reconstituées le cas échéant.
Le titulaire assurera les alimentations électriques, protections et alimentations secourues nécessaires aux équipements installés, conformément au présent CCTP et aux prescriptions des annexes SGAMI.
Tous les câbles seront repérés de manière durable et univoque à leurs deux extrémités. Le repérage sera cohérent avec celui des équipements, plans et schémas d'exécution.

5. TRANCHES OPTIONNELLES

5.1. TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : CREATION DIRECTORY DDPP

La tranche optionnelle n°1 porte sur la création et la mise en service d'une Directory GENETEC dédiée au site de la Direction départementale de la protection des populations du Rhône (DDPP69), situé 245 rue Garibaldi à Lyon, afin de dissocier son architecture logique de la Directory à laquelle le site est actuellement rattaché.
Le titulaire assurera l'ensemble des prestations nécessaires à cette évolution, notamment la création et le paramétrage de la nouvelle directory DDPP, la migration des équipements et configurations du site DDPP, l'adaptation des droits, profils et groupes d'accès, ainsi que les licences et paramétrages GENETEC nécessaires.
La prestation comprendra également les opérations nécessaires à la migration de la gestion des cartes et des éléments cryptographiques associés, ainsi que la réalisation de la cérémonie des clés nécessaire à la nouvelle architecture.
Le titulaire prendra toutes dispositions pour assurer la continuité du contrôle d'accès pendant la migration et éviter toute incidence sur les autres sites raccordés à l'infrastructure GENETEC existante.
À l'issue de la migration, la Directory DDPP constituera une Directory indépendante sur les serveurs Access Manager de la Préfecture du Rhône et disposera de sa propre cérémonie des clés.
Le titulaire réalisera l'ensemble des essais permettant de valider le fonctionnement des accès, des cartes, des droits, des événements et de la supervision.
Les modalités détaillées de migration et de cérémonie des clés seront définies lors des études d'exécution en coordination avec la DITN, le SGAMI-DSIC et les intervenants chargés de l'administration de l'infrastructure GENETEC.

5.2. TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : EQUIPEMENT C.A PORTES PALIERES + ASCENSEURS

La tranche optionnelle n°2 porte sur l'extension du système de contrôle d'accès aux portes donnant accès aux deux ailes du bâtiment, côté entrée principale, à chaque niveau du sous-sol au R+4, ainsi qu'aux deux ascenseurs desservant directement ces ailes.
Les portes d'accès aux ailes seront équipées :

- d'un lecteur de badges côté entrée ;
- d'un dispositif de verrouillage par ventouse électromagnétique certifiée D.A.S. ;
- d'un bouton-poussoir de sortie ;
- d'un boîtier bris de glace vert (BBG) permettant le déverrouillage manuel de l'accès ;
- Deux contacts de position de porte par accès, à raison d'un contact par vantail (vantail principal et vantail semi-fixe), permettant la surveillance dans GENETEC de l'état de chacun des deux vantaux.
- des équipements, interfaces, alimentations et câblages nécessaires à leur intégration au système GENETEC Security Center – Synergis.

Les dispositifs de verrouillage de ces accès seront asservis au système de sécurité incendie (SSI). En cas de commande de mise en sécurité correspondante, les ventouses D.A.S. seront déverrouillées conformément au scénario de mise en sécurité et aux prescriptions du SSI existant.
Le titulaire assurera l'ensemble des interfaces et raccordements nécessaires entre les dispositifs de verrouillage et le SSI. Les études d'exécution préciseront le principe d'asservissement, les équipements concernés et les schémas de raccordement. Les fonctions de sécurité incendie resteront prioritaires sur les fonctions de contrôle d'accès.
Les deux ascenseurs desservant directement les ailes seront également équipés d'un contrôle d'accès par lecteur de badges embarqué en cabine. Le titulaire assurera la fourniture, l'installation et le raccordement des lecteurs ainsi que l'ensemble des interfaces nécessaires avec les équipements de commande des ascenseurs et le système GENETEC.
Le fonctionnement attendu sera défini lors des études d'exécution en coordination avec le mainteneur des ascenseurs : le contrôle d'accès devra permettre de conditionner l'accès aux niveaux concernés aux droits associés au badge présenté, sans modification ni neutralisation des fonctions réglementaires et de sécurité propres aux ascenseurs.
L'ensemble des équipements de cette tranche sera intégré à la directory MONCEY et à l'architecture GENETEC Security Center – Synergis prévue en tranche ferme.
La prestation comprendra toutes les extensions nécessaires à cette intégration : modules Secure IO, alimentations secourues, licences GENETEC, câblages, raccordements, programmation et paramétrage.
Les installations respecteront les prescriptions du présent CCTP ainsi que les annexes techniques SGAMI jointes au DCE, notamment l'Annexe 1 relative aux câblages et raccordements et l'Annexe 2 relative aux organes de verrouillage.